

Conclusion du diagnostic : vers un Projet de territoire.



252

Paysages, histoire locale, trame verte, risques naturels, ressource en eau, formes urbaines, patrimoine bâti et archéologique, parc de logements existants, construction neuve, activités économiques, risques technologiques, transport et déplacement, équipements de superstructure... le PLU doit prendre en compte les impératifs de ces champs multiples que la ville rassemble sur un même lieu. Dans la perspective du développement durable voulu par la loi, on peut reclasser ces nombreux thèmes en trois catégories : l'écologie, l'économie et le cadre de vie/lien social.

Les enjeux écologiques.

Les espaces naturels et agricoles, dans leur unité, sont perçus comme un patrimoine à part entière et non plus comme un support de consommation. Leur présence est un élément d'attractivité, leur préservation une sécurité pour les ressources naturelles, leur maintien une économie pour le budget des collectivités... Quant à la gestion des espaces naturels présentant des dangers, elle s'oriente davantage vers le respect des forces naturelles que vers une prétendue domination aux conséquences négatives trop nombreuses.

Les enjeux économiques.

Créatrices de richesses, d'emplois, mais aussi d'animation et de rayonnement, les entreprises sont des partenaires indispensables du Grand Lyon. Il importe de favoriser leur développement ou leur implantation.

Les enjeux de cadre de vie/lien social.

La ville est pour ses habitants. Dans cette perspective, la résolution des dysfonctionnements de la ville doit viser le renforcement de la qualité du cadre de vie entendu au sens le plus large : urbanisme, paysage, services... Mais la ville doit être aussi pour tous les habitants, ce qui impose d'imaginer aussi une cité qui reste accessible aux ménages de revenus différents. Ainsi l'agglomération renforcera son attractivité.

Projet de territoire : les pistes de réflexion.

Les perspectives écologique et économique ainsi que la préoccupation de cadre de vie et de lien social obéissent à des logiques différentes, parfois opposées. Le PLU doit imaginer comment concilier ces forces divergentes afin d'accompagner le développement de l'agglomération vers une urbanisation équilibrée. Les arbitrages s'effectueront donc autour de la consommation foncière et plus particulièrement de sa maîtrise, car celle-ci apporte de nombreuses réponses positives : préservation des ressources naturelles, réduction des pollutions, limitation des déplacements, renforcement de la qualité de la ville, optimisation des investissements publics...

